



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL **OUVERT** N°...../AONO /
CHRACERH/DG/ CIPM DU ...**01 SEPT 2026**.....POUR LA FOURNITURE
D'UN (01) VEHICULE CLIMATISE AU CENTRE HOSPITALIER DE
RECHERCHE ET D'APPLICATION EN CHIRURGIE ENDOSCOPIQUE ET
REPRODUCTION HUMAINE (CHRACERH) A YAOUNDEE

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU CHRACERH
EXERCICE 2026 ET SUIVANTS**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Fourniture d'un véhicule climatisé au Centre Hospitalier de Recherche et
d'Application en Chirurgie Endoscopie et Reproduction Humaine (CHRACERH)
à Yaoundé

2. Consistance des prestations

La prestation objet de la présente consultation consiste à la fourniture d'un
véhicule climatisé au Centre Hospitalier de Recherche et d'Application en
Chirurgie Endoscopie et Reproduction Humaine (CHRACERH) à Yaoundé

3. Tranches /Allotissement

Le présent appel d'offres comporte *un lot unique*.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de F CFA 37 000 000 (trente-sept millions)

5. Délais prévisionnels et lieu de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage est de 90 (quatre-vingt-dix) jours

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte.

7. Financement

La prestation objet du présent appel d'offres est financée par **BIP DU CHRACERH EXERCICE 2026 et suivants** sur la ligne d'imputation budgétaire n° **2026 01 530 0306330001 222000 et suivants**.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au service des marchés du CHRACERH, BP5154, téléphone 697 55 27 00 dès publication du présent avis aux heures ouvrables.

Il peut également être consulté en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique fixé par le maître d'ouvrage (à préciser).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au service des marchés du CHRACERH, BP5154, téléphone 697 55 27 00 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Compte d'Affectation Spécial (CAS) de l'ARMP ouvert dans toutes les agences BICEC de Yaoundé d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de 200 000 francs CFA (deux cent mille).

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

la soumission se fera en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou toute autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le maître d'ouvrage au plus tard 21 SEPT 2026 Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou

offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution

de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps, l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **23 SEPT 2026** à **14** heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du CHRACERH dans la salle de conférence du CHRACERH

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux (02) types : les critères éliminatoires et les critères essentiels¹. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

15.1 Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à

l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation.

Il s'agit notamment :

¹ Ces critères ont pour objet d'apprécier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

- de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces;
- du non-respect d'au moins X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;
- de l'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagné de catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;[le cas échéant]
- de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant ;
- du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans le descriptif des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- du non-respect de X % des spécifications techniques mineures indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- de l'absence ou non-conformité des échantillons requis, le cas échéant ;
- de l'absence du certificat de produit pharmaceutique conforme aux recommandations de l'OMS pour chaque article proposé;
- de l'absence d'autorisation d'exercice (délivrée par les autorités en charge de la santé publique) en qualité de fabricant ou de distributeur des équipements, du matériel, des produits pharmaceutiques et consommables médicaux dans son pays d'origine, le cas échéant ;
- du défaut de présentation d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) dans le pays d'origine du fabricant ou du Certificat de libre vente, le cas échéant ;
- absence d'Autorisation de Mise sur le marché (AMM) au Cameroun ou de dérogation spéciale d'importation, le cas échéant ;
- Absence du Certificat d'Homologation ou de l'Attestation de dépôt de la demande d'homologation
- de l'absence de Certificat de Bonne pratique de Fabrication / Distribution, le cas échéant ;
- de l'absence de la charte d'intégrité dûment rempli et signé;

- de l'absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé;
- de l'absence de la Fiche d'Informations Techniques sur les Fournitures
- de l'absence de Questionnaire d'Identification et d'Information sur les fabricants de Produits Pharmaceutiques, le cas échéant
- *de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- de l'absence du certificat de catégorisation, le cas échéant ;
- de l'absence du certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement, le cas échéant
- *absence de l'attestation de non abandon de marchés au cours des trois dernières années*

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

Pour ceux qui soumissionnent en ligne :

- du non-respect du format de fichiers des offres ;
- de l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations ou livrer les fournitures, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.

Les critères essentiels à la qualification des fournisseurs porteront à titre indicatif sur :

- présentation de l'offre ;
- références du soumissionnaire
- capacité financière

- existence d'un Dossier d'Etablissement ou « Site Master File » (SMF) pour les fabricants ;
- certificat ISO (à préciser par le Maître d'Ouvrage) ;
- document de Suivi de lots des équipements, du matériel, des produits pharmaceutiques et consommables médicaux dans son pays d'origine ;
- *matériel à mobiliser, le cas échéant;*
- *personnel, le cas échéant;*
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique)
- planning et délai de livraison ;
- preuves d'acceptation des conditions du marché ;
- période de garantie.

Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 6.1 du RPAO.

Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non). Le système de notation des offres par attribution des points ne s'appliquera qu'en cas de fourniture complexe ou de grande envergure.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante. *Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué doit préciser dans le RPAO les conditions à remplir pour être attributaire.*

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés du CHRACERH, 697 55 27 00, BP5154 Ydé ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou dans le site de l'ARMP <http://www.armp.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 696 20 33 43 Ou le MO au numéro 699 61 57 54.



Prof. Jean Marie Kasia
Administrateur Directeur Général

Copies:

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Service des Marchés (SIGAMP) ;
- Affichage.